

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE : RESEAUX - INTERNET/INTRANET

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 753236U21D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 septembre 2006
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE : RESEAUX - INTERNET/INTRANET

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation d'Internet/Intranet ;
- ◆ de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension de la notion de réseau local ;
- ◆ de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à la communication entre environnements (systèmes) informatiques ;
- ◆ de développer :
 - ◆ des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information ;
 - ◆ des attitudes déontologiques en rapport avec l'aspect confidentiel éventuel des informations traitées.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, sur lequel est installé le logiciel qui a servi à l'apprentissage,

face à une mise en situation simple,

en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique

et en utilisant les commandes appropriées,

- ◆ de personnaliser, d'utiliser et de configurer le système d'exploitation ;
- ◆ de résoudre des problèmes simples liés au système d'exploitation ;
- ◆ de consigner les opérations effectuées dans un journal d'interventions ;
- ◆ d'utiliser les outils d'aide.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE : LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION » de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire réseaux	CT	S	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser une connexion avec un fournisseur d'accès (provider) ou avec un serveur Intranet local ;
- ◆ d'utiliser les services de base fournis par Internet/Intranet :
 - ◆ le courrier électronique (E-mail) :
 - ◆ envoyer et recevoir un message électronique ;
 - ◆ prendre copie et gérer un message ;
 - ◆ envoyer et recevoir un fichier associé à un message ;
 - ◆ le service de communication (web) :
 - ◆ identifier des documents HTTP ;
 - ◆ rechercher et obtenir des informations sur un sujet donné en utilisant les outils de navigation et les moteurs de recherche ;
 - ◆ récupérer une page Web (textes, images, mise en forme) ;
 - ◆ les forum et groupes de discussions :
 - ◆ consulter et/ou participer ;
 - ◆ le FTP (File Transfert Protocol) :
 - ◆ télécharger des fichiers ;
- ◆ de créer et de structurer une page HTML simple avec un éditeur de textes ;
- ◆ de créer et de structurer une page HTML avec un logiciel de développement de page(s) Web ;
- ◆ d'insérer des médias externes (textes, images fixes, tableaux, ...) ;
- ◆ de créer des liens internes et externes ;
- ◆ de poser un regard critique sur un site Internet/Intranet quant à la qualité de sa forme et de son contenu.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu sur lequel est installée la connexion Internet/Intranet, en respectant le temps alloué et les règles de l'utilisation de l'équipement et du matériel informatique
et face à une tâche donnée,

- ◆ de respecter une marche à suivre répondant aux exigences de la tâche ;
- ◆ de naviguer sur un site Internet/Intranet imposé ;
- ◆ de trouver des informations relatives à un thème donné ;

- ◆ de prendre copie d'informations repérées dans un fichier ;
- ◆ de créer une page HTML incluant une image fixe, un tableau et impliquant obligatoirement l'existence de liens.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'efficacité des méthodes de recherche,
- ◆ l'habileté technique,
- ◆ la façon de gérer les liens internes et externes, les images et les tableaux,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pas plus de deux étudiants par poste de travail.